

NOUVELLES MESURES

Le Ministère de la Santé a annoncé le 20 août que l'application de traçage du Covid-19 « Radar COVID » est actuellement en phase d'essai dans six communautés autonomes (Andalousie, Aragon, Canaries, Cantabrie, Castille-et-Léon et Estrémadure). Les autres communautés autonomes ont manifesté leur intérêt pour adopter l'application et mènent actuellement le travail technique nécessaire pour l'intégrer à leurs systèmes sanitaires respectifs dans les semaines à venir.

Vendredi 14 août, le Ministère de la Santé et les 17 régions se sont mis d'accord pour l'adoption de onze mesures obligatoires et de 3 recommandations pour tenter de freiner la reprise de la pandémie. Ces mesures, qui constituent un socle minimum et peuvent être durcies par les régions si elles l'estiment opportun, ont été progressivement adoptées par les gouvernements régionaux à partir du 17 août avec quelques légères variations et sont les suivantes :

- La fermeture des discothèques (qui étaient ouvertes jusqu'à présent avec règles de distanciation et limitation de la capacité, règles qui se sont avérées insuffisantes pour éviter la propagation du virus au sein de la population jeune)
- Le respect d'1,5 mètre de sécurité pour le service au bar pour tout établissement de restauration.
- Une distance d'1,5 m entre tables et maximum de 10 personnes par groupe de personnes pour les établissements de restauration.
- La fermeture des bars et restaurants à 1h du matin, refus de nouveaux clients à partir de minuit.
- Réalisation de tests PCR pour tous les nouveaux admis dans les centres sanitaires et sociaux (résidences pour personnes âgées notamment), 72 heures avant l'admission.
- Visites limitées à une personne par résident.
- Sorties de résidents des centres sanitaires et sociaux limitées au maximum.
- Interdiction de fumer (y compris cigarette électronique) sur la voie publique ou dans les espaces à l'air libre, y compris sur les terrasses, en cas de présence humaine à moins de 2 mètres
- Événements rassemblant beaucoup de public : évaluation de risque préalable devant être réalisée par l'autorité sanitaire compétente, autorisation préalable obligatoire de la région
- Tests massifs ciblés obligatoires PCR pour des groupes à risque en cas de cluster de l'épidémie
- Interdiction de tout regroupement « sauvage » pour consommer de l'alcool (« *botellón* »).

Les trois recommandations sont les suivantes :

- Limiter les rencontres et privilégier les échanges sociaux avec les membres de son « groupe de contacts stable ».
- Éviter les réunions de plus de 10 personnes.
- Réaliser des tests PCR de façon régulière dans les centres sociaux et résidences.

En outre, les ministères de la santé et de l'éducation ont convoqué pour le 27 août une conférence sectorielle avec les responsables régionaux de l'éducation pour aborder la préparation de la rentrée scolaire. Alors que la rentrée doit commencer à partir du 4 septembre¹, plusieurs présidents régionaux, dont notamment Alberto Nuñez Feijóo pour la Galice ou Isabel Díaz Ayuso pour la Communauté de Madrid, ont

¹ La rentrée commencera officiellement à cette date mais peut varier selon la région.

demandé des lignes directrices pour la prévention face à l'épidémie en milieu scolaire uniques pour toute l'Espagne. Pour le moment, toutes les régions à l'exception de la Communauté de Madrid² ont adopté leur propre protocole mais de nombreuses interrogations demeurent sur les mesures de prévention des nouvelles contagions alors que la situation épidémiologique s'est fortement dégradée ces dernières semaines et que les syndicats de professeurs de Madrid ont convoqué une grève dénonçant « l'inaction » des autorités. La conférence sectorielle sera précédée par une Commission Générale de l'Éducation réunissant le Secrétaire d'État à l'Éducation et les vice-conseillers pour l'éducation des régions le 25 août. Une Conférence des Présidents réunissant le Président du Gouvernement, Pedro Sánchez, avec les 17 présidents régionaux est également prévue « fin août ou début septembre » pour acter les accords adoptés dans ce sens.

Les gouvernements régionaux de l'Estrémadure et des Îles Baléares mettent à l'arrêt la hausse de 2% du salaire des fonctionnaires. Les deux gouvernements régionaux, dirigés par le parti socialiste PSOE, ont décidé cette semaine de ne pas appliquer la hausse de 2% sur les salaires des près de 80 000 fonctionnaires régionaux³ qui avait été adoptée en janvier par le gouvernement central et qui concerne toutes les administrations espagnoles. Les deux exécutifs ont souligné que la mesure est adoptée pour répondre à la chute prévue des recettes fiscales en 2020 et qu'elle pourra être revue lorsque la situation économique s'améliorera. Pour le moment, les autres régions et le gouvernement central ont exclu d'appliquer la mesure à leur niveau.

ANALYSES MACROECONOMIQUES

BANQUE D'ESPAGNE

La dette publique atteint un record historique de 1 289 Md€ en juin. Selon la Banque d'Espagne, la dette publique a augmenté de 32 Md€ en juin (+2,5% par rapport à mai, +6,8% par rapport à juin 2019) et enregistre un record historique en valeur à hauteur de 1 289 Md€. En prenant comme référence la valeur du PIB des 4 derniers trimestres, la dette publique aurait déjà atteint 110% du PIB, le niveau le plus élevé depuis 1905, alors qu'elle se situait à 95,5% du PIB en décembre 2019, avant la crise sanitaire.

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne
Service Économique Régional
C/ Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid

Rédigé par: Anna Bejaoui, Alvaro Carranza, Alex Maraño, Axel Dement

Abonnement/désabonnement:

espagne@dgtresor.gouv.fr

Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @DGTresor_Iberia



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

² Annonce attendue pour le 25 août.

³ La hausse de 2% sera appliquée mais compensée en réduisant le complément salarial appliquée par le gouvernement régional d'un montant égal à la hausse appliquée.